

Sur proposition de la Commission Economie et innovation
Contribution adoptée par le bureau du CESER le 4 juillet 2022

Contribution du CESER de Bretagne aux États généraux de l'installation et de la transmission

Le Conseil régional a lancé, à l'automne 2021, les États généraux de l'installation et de la transmission (EGIT) dans l'objectif de contribuer à stopper la baisse du nombre de fermes en Bretagne, une tendance de fond constatée depuis plusieurs décennies. Afin de contribuer à cette consultation, le CESER propose d'établir un état des lieux de la filière agricole, de souligner les principales problématiques identifiées et de mettre en avant quelques propositions.

1. Rappel du contexte des EGIT

1.1. La démarche du Conseil régional de Bretagne

Dans [son avis sur le Budget primitif de la Région Bretagne \(programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire\) de février 2022](#), le CESER a partagé l'affirmation du Conseil régional selon laquelle la transmission des fermes représente un enjeu prioritaire pour l'agriculture. Aussi, le CESER ne peut que **soutenir l'objectif des 1000 installations agricoles aidées annuellement d'ici à 2028 fixé par le Président du Conseil régional et l'encourage même à aller plus loin.**

Ces EGIT constituent une réponse collective au défi démographique qui se pose, alors que la moitié des entreprises agricoles seront à reprendre d'ici 10 ans et que les départs de chef-fes d'exploitation ne sont pas compensés par les installations. **Le CESER salue cette initiative et souligne que ces EGIT constituent une opportunité pour les personnes souhaitant s'installer, tout comme pour les cédants.**

Ce processus de consultation s'articule autour de quatre thématiques principales :

- la transmissibilité : comment améliorer la transmissibilité des entreprises agricoles, accompagner la transition agro-écologique en lien avec les filières et coopératives ?
- le foncier : quelles solutions foncières pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ?
- les territoires : quels sont les leviers à mobiliser dans les territoires ?
- l'attractivité et la formation : comment attirer et former les agriculteurs et agricultrices de demain ?

Ce processus de consultation s'est organisé en trois cycles de rencontres s'étalant de novembre 2021 à mai 2022. **Ces ateliers visaient à réaliser un état des lieux du secteur, à mettre en débat les principales problématiques et à faire émerger des actions de politique publique.**

Le CESER salue la diversité **des acteurs rencontrés lors de ces ateliers : les agriculteurs.rices, les filières de production, les Chambres d'agriculture, les syndicats, les coopératives, les organismes de formation, les étudiants, les porteurs de projets ou encore les collectivités.** Le CESER félicite le Conseil régional d'avoir entrepris cette consultation inclusive qui a donné aux parties prenantes un espace d'expression et tient à mettre en avant la

richesse des débats auxquels elle a donné lieu. Il apprécie également que cette concertation ait été élargie au plus grand nombre¹ via un recueil de cahiers d'acteurs sur une plateforme numérique².

1.2. L'agriculture : un secteur essentiel dont le renouvellement est insuffisant

Dans [son avis sur le dossier Osons la régionalisation de la PAC en Bretagne \(juin 2020\)](#), le CESER a rappelé que l'agriculture occupe une place centrale en Bretagne. **Première région agricole française**, la filière crée 3,6 % de la valeur ajoutée régionale³, compte 25 947 exploitations pour 67 800 actifs agricoles⁴ (soit 3,9 % des emplois de la région⁵). Le CESER constate, par ailleurs, une croissance plus rapide de l'emploi salarié agricole en Bretagne qu'au niveau national entre 2010 et 2020 (+ 26,2 % en UTA⁶ en Bretagne, contre – 4,3 % en France⁷). Cela se traduit par une forte augmentation de la part du salariat dans l'emploi agricole (passée de 18 % en 2000 à 36 % en 2020, en UTA⁸).

Le secteur se trouve néanmoins confronté à une pyramide des âges vieillissante. En effet, 56 % des agriculteurs-trices de Bretagne ont plus de 50 ans et 36 % plus de 55 ans. Si 750 nouvelles installations⁹ ont été recensées en 2020, dont 520 aidées, ce sont 2000 départs à la retraite qui sont comptabilisés annuellement dans la région. En d'autres termes, les candidats à l'installation et à la reprise restent encore trop peu nombreux et **seul un départ sur trois est aujourd'hui compensé**. Selon le CESER, cette relative distorsion entre l'offre et la demande pourrait trouver des éléments d'explication dans l'inadéquation des types d'entreprises agricoles à reprendre, mais également dans des problématiques liées aux territoires, à l'attractivité ou encore au foncier.

Dans le détail, l'âge moyen des personnes ayant bénéficié d'une aide à l'installation de la Région approche 30 ans. **La part des femmes parmi les porteurs de projets est de 39 % alors qu'elles représentent 24 % des projets réellement installés**. Le CESER s'interroge sur ce différentiel. Par ailleurs, 36 % des installations se font hors cadre familial¹⁰, tandis que près de 30 % d'entre elles sont portées par des personnes non issues du milieu agricole (NIMA). **Le taux de pérennité des installations aidées à 4 ans s'élève à 97 %¹¹**, soit un niveau équivalent à celui constaté à l'échelon national.

1.3. Une problématique de renouvellement générationnel qui s'inscrit dans un cadre politique de redynamisation des installations agricoles

La problématique du renouvellement générationnel est structurelle et pose la question du soutien à l'installation et à la reprise afin de garantir le dynamisme du secteur agricole en Bretagne. Aussi, **l'objectif du Conseil régional**

¹ A ce titre, le vice-président en charge de l'agriculture a bien insisté, lors de son intervention le 10 mars 2022 (atelier transmissibilité) qu'il s'agit d'« Etats généraux ». Si l'initiative est portée par le Conseil régional, il a bien souligné que la stratégie qui en découlerait ne serait pas construite par la Région, mais que les parties prenantes, et plus largement la population, devaient collectivement proposer des solutions aux problématiques identifiées.

² Voir la plateforme de recueil de cahiers d'acteurs : [Liamm - Etats généraux de l'installation transmission \(bretagne.bzh\)](#)

³ Contre 1,8 % au niveau national (Valeur ajoutée par branche, Insee, juin 2021).

⁴ Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, Agriculture et agroalimentaire de Bretagne en clair – Les chiffres, 2021.

⁵ Contre 2,6 % de l'emploi total au niveau national (Source : INSEE – Recensement 2018, juillet 2021).

⁶ L'Unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

⁷ Agreste, Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) - Résultats 2019 et estimations 2020, mai 2021.

⁸ Ibid.

⁹ Données Chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Installations dont le porteur de projet a moins de 40 ans.

¹⁰ L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil). Ce critère est vérifié à la date de dépôt de la demande des aides à l'installation.

¹¹ Données Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.

consiste à trouver les moyens qui permettront d'assurer ce renouvellement tout en réussissant les transitions, qu'elles soient agro-écologique, numérique et de réduction de l'impact sur l'environnement.

Afin de donner des éléments de réponse, le Conseil régional de Bretagne a lancé les EGIT. Sa démarche vise à mener une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs de la filière en Bretagne pour aboutir à un **plan d'action régional**. Ce dernier devrait être présenté lors de la session plénière du Conseil régional le 14 octobre 2022. Cette concertation entre dans un agenda politique dont les axes sont les suivants :

- assurer le renouvellement des générations ;
- préserver le foncier agricole ;
- poursuivre la transition agroécologique des filières et des entreprises agricoles ;
- renforcer la compétitivité des entreprises agricoles.

L'approche du CESER se veut transversale : il s'agit de mettre en relief les éléments relatifs aux tendances et enjeux d'avenir, à la conjoncture, aux problématiques foncières ainsi qu'aux parties prenantes et à la formation.

2. L'état des lieux : une filière dynamique confrontée à des incertitudes et des problématiques

Dans [sa contribution sur l'avenir de la Politique agricole commune \(décembre 2017\)](#), le CESER notait que l'agriculture serait confrontée à de nombreux défis durant la décennie 2020, notamment liés aux incertitudes commerciales, climatiques, environnementales, économiques, sociétales et sociales. Les enjeux sanitaires, géopolitiques et de renouvellement générationnel sont, depuis, venus s'ajouter à cette liste.

2.1. Enjeux et tendances : l'agriculture comme potentielle réponse aux diverses problématiques à venir

Le secteur agricole et les métiers de l'agriculture ont été largement influencés par les événements économiques, climatiques, géopolitiques et sanitaires de ces dernières années. Pour le CESER, **l'agriculture constitue l'un des secteurs clés qui sera en mesure d'apporter des réponses aux problématiques des années à venir.**

A ce titre, le CESER note que **la crise de la Covid 19** a fait évoluer les habitudes alimentaires des consommateurs¹² sans que l'on sache encore si elles s'inscriront dans la durée. De même, **la guerre en Ukraine repose la problématique de l'autonomie et la sécurité alimentaires.** Si le CESER soulignait, dans son étude [L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ? \(2021\)](#) l'importance de ce sujet, celui-ci est revenu au cœur du débat public avec ce conflit.

Par ailleurs, une partie des consommateurs donne une importance croissante au mieux manger, à la qualité des produits, à la valeur du travail des paysans ou encore à la préservation de l'environnement. Le CESER a toutefois démontré, dans son étude, que le facteur prix reste le premier critère de choix et constate que l'inflation galopante peut heurter le souhait du mieux manger. **Ainsi, la volatilité des marchés constitue une forte menace pour l'agriculture régionale. De même, les tensions géopolitiques, les conflits armés ou bien les crises sanitaires impactent directement tous les maillons de la chaîne alimentaire, des producteurs aux consommateurs.**

¹² France Agrimer, « L'impact de la crise de la COVID-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ? », 2020.

Les risques climatiques et environnementaux sont aujourd'hui importants (diminution des surfaces et des fonctionnalités des zones humides, altération de la qualité de l'eau) et il existe, à ce titre, une relative stigmatisation des agriculteurs pouvant avoir un effet induit : un problème de perception de leur métier. Par incidence, des jeunes peuvent se détourner des filières agricoles. Or, le CESER souligne que **l'agriculture endosse de nouvelles fonctions et responsabilités dans les enjeux environnementaux** (captation du carbone), **énergétiques** (méthanisation, photovoltaïque), **de gestion de l'eau** (quantité d'eau disponible, qualité de l'eau), **de l'agroécologie** ou encore **du foncier**. La réglementation environnementale, couplée aux exigences des consommateurs, pousse à l'amélioration constante des pratiques. Il faut cependant rester vigilant face à des contraintes ou des exigences de plus en plus fortes et parfois contradictoires¹³.

2.2. Un contexte favorable à l'installation agricole en Bretagne avec une attractivité différenciée selon l'activité

Malgré le constat d'un renouvellement insuffisant, le CESER souligne une réelle attractivité régionale et **d'importantes dynamiques d'innovation dans les métiers de l'agriculture**. Par ailleurs, la recherche agronomique est bien développée en Bretagne et le renouvellement des générations constitue une opportunité pour la diffusion des innovations en matière de travail, de coopération et d'organisation. A ce titre, près de 2000 personnes visitent le Point accueil installation (PAI) chaque année, marquant **l'attrait de la population pour les métiers de l'agriculture**. Le CESER attire l'attention sur **l'importance d'un réseau diversifié de formations agricoles** en Bretagne (nombreux lycées agricoles publics et privés, diversité des formations), ainsi que sur les outils de pilotage du foncier (notamment une SAFER opérationnelle), en cohérence avec un maillage agricole et agroalimentaire dense sur le territoire.

Pour le CESER, **si les départs à la retraite constituent une problématique importante en termes d'activité et de dynamique économique pour les territoires bretons, ils représentent aussi une opportunité pour des échanges parcellaires, des changements de destination des bâtiments, voire des changements de production**. Le développement de nouvelles formes d'agriculture peut accélérer la diversification des produits. Aussi, dans le cas d'une transmission, cela laisse un choix potentiellement plus large d'opportunités. Cela est d'autant plus vrai que la Bretagne peut compter sur une grande diversité d'entreprises agricoles et dispose de plusieurs canaux de diffusion, notamment des filières courtes et longues.

Si les exploitations bretonnes restent à taille humaine, diversifiées en termes de productions et reconnues pour la qualité des produits, la tendance n'en reste pas moins au regroupement et à l'agrandissement par unité de main d'œuvre. En effet, la Bretagne a perdu le quart de ses fermes en une décennie tout en conservant sa surface agricole¹⁴. **Or, le CESER constate que des outils de production devenus surdimensionnés par rapport au projet de reprise sont potentiellement plus difficiles à transmettre**. Une charge de travail plus lourde peut ainsi aller de pair avec une augmentation de la valeur des entreprises agricoles à reprendre.

Le CESER souligne que certains métiers de l'agriculture continuent, en partie, de souffrir d'une image dégradée. Cela s'explique à la fois par des rémunérations, parfois très faibles (en particulier dans l'élevage), un manque de reconnaissance, mais également par la pénibilité des conditions de travail. A cela s'ajoutent des contraintes administratives et environnementales pouvant aussi accentuer la pression. Par ailleurs, la standardisation de

¹³ Par exemple, la végétalisation peut constituer un risque avec la perte de productions animales, et à terme, menacer la souveraineté alimentaire.

¹⁴ Agreste Études N°4 2021- Recensement agricole 2020 - La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole.

certaines productions ne risque-t-elle pas, à terme, de nuire à la diversité de la production bretonne et de créer un véritable décalage entre les attentes sociétales et la consommation ?

2.3. Des contraintes foncières de plus en plus fortes

Le coût du foncier reste, en moyenne, relativement plus faible en Bretagne qu'ailleurs en France¹⁵ (en partie par l'intervention de la SAFER) et la valeur agronomique des sols est inégale. La Bretagne se caractérise par **un parcellaire plus éclaté** (en termes de propriété et en lien avec le bocage) pouvant représenter des avantages et des inconvénients dans un projet d'installation.

Au titre des avantages, on constate que dans certains territoires, les porteurs de projet recherchant un petit parcellaire sont de plus en plus nombreux (souvent en lien avec des activités en filière courte), essentiellement pour réduire les coûts liés à l'installation, mais aussi réduire la charge de travail qui en découle (poids de la mécanisation). Si le CESER rappelle que la charge de travail n'est pas systématiquement corrélée avec la taille de l'exploitation et qu'elle peut dépendre également de la nature de celle-ci (maraîchage, élevage, etc.), elle doit cependant être intégrée dans la réflexion et le processus d'installation en mobilisant, par exemple, la calcullette temps de travail développée par les Chambres d'agriculture¹⁶.

Le parcellaire éclaté présente cependant aussi des inconvénients, en limitant l'accès des animaux aux parcelles et en engendrant des coûts et du temps pour accéder à ce foncier. Aussi, les cessations d'activité constituent une opportunité pour « remodeler » le parcellaire des exploitations agricoles.

Le CESER met également en exergue **des tensions sur le foncier au niveau régional**. La transmission peut impliquer des effets de concurrence entre les différentes productions agricoles, mais aussi entre les agriculteurs et d'autres secteurs d'activité. Cette pression foncière, accrue du fait d'une forte attractivité régionale, induit une concurrence entre rural et urbain et pourrait élever de nouvelles barrières dans l'intention de s'installer. Aussi, pour le CESER, il reste important de **protéger le foncier agricole**, la Bretagne étant la deuxième région de France en termes d'artificialisation.

Par ailleurs, la transmission des fermes pose **le problème de l'habitation**. Le ou les repreneurs peuvent éprouver des difficultés pour trouver un logement. Pour le cédant, cela constitue une véritable contrainte car l'habitation se situant sur l'exploitation constitue, dans la plupart des cas, son unique logement. Plus généralement, le CESER soulève les difficultés d'accès au logement, notamment lorsqu'il y a plusieurs repreneurs et/ou que le cédant garde son habitation (peu d'offres autour de la ferme, notamment dans le parc social en zones périurbaines, loyers potentiellement trop élevés, etc.).

2.4. Un tissu d'acteurs de l'accompagnement dense et qui manque parfois de visibilité

Il existe **un maillage important de réseaux d'appui sur l'ensemble du territoire**. Ces structures, qui accompagnent les agriculteurs dans les périodes de transmission et d'installation, constituent une source de dynamisme local¹⁷. **Leur dispersion crée cependant un manque de visibilité**. Les porteurs de projet souhaitant s'installer peuvent éprouver des difficultés à les identifier. De plus, les moyens en ingénierie semblent répartis de manière hétérogène

¹⁵ Selon la Safer, les prix de l'hectare libre non bâti en 2020 était de 5960 € en Bretagne, contre 6100€ en France. Les prix évoluent de 1500€/ha dans le pays de Redon à plus de 14000€/ha sur le littoral nord Finistère.

¹⁶ La calcullette temps de travail est un outil proposé par les Chambres d'agriculture qui permet de connaître la charge de travail prévisionnelle sur l'exploitation et entre ateliers, afin de construire un projet d'entreprise durable.

¹⁷ Notamment via la mise en place une charte transmission, coordonnée par les Chambres, en lien avec de nombreux partenaires.

sur les territoires bretons. Cela a un corollaire : **les projets n'ont pas forcément tous les mêmes chances d'aboutir en fonction de l'endroit où ils se situent sur le territoire.**

La consultation a révélé une bonne connaissance et appropriation des enjeux de la filière agricole par les élus, se traduisant par une prise de conscience de l'importance de soutenir une forte dynamique d'installation, de maintenir les terres agricoles et d'appréhender la problématique foncière. Le CESER s'interroge toutefois sur **les difficultés de certains EPCI à s'emparer des questions agricoles.** S'il est vrai que le renouvellement des exécutifs locaux est encore récent, il semble y avoir, parfois, un manque de maîtrise de l'enjeu de l'installation et de la transmission. Par ailleurs, le CESER suggère qu'avec une acculturation davantage développée, les EPCI pourraient devenir des relais dans la structuration de la filière agricole, en lien avec les Chambres d'agriculture. En effet, ils sont en capacité d'agir sur la commande publique via les Programmes alimentaires territoriaux (PAT) et seraient en mesure de proposer des diagnostics de territoire en s'appuyant sur des cellules foncières. Selon le CESER, de telles initiatives participeraient, en partie, à l'anticipation des transmissions potentielles et constitueraient un outil pour sensibiliser les cédants¹⁸.

Par ailleurs, le CESER relève **un déficit d'image des formations et métiers agricoles** dans l'Education nationale et les dispositifs d'orientation, ce qui n'encourage pas les vocations. Il déplore un manque de communication induisant un problème de lisibilité des diplômes agricoles pour les NIMA, tout comme pour les agriculteurs eux-mêmes.

2.5. Une formation de qualité et des contraintes réglementaires pouvant, parfois, rendre l'installation difficile

Selon le CESER, les évolutions environnementales, foncières et juridiques constituent des opportunités pour les porteurs de projets qui prônent des formes innovantes d'agriculture. **Cela doit inciter les exploitants, jeunes et moins jeunes, à se former pour s'adapter à de nouvelles méthodes et à de nouvelles organisations du travail.**

Le CESER relève que la formation en faveur des métiers de l'agriculture dispensée en Bretagne est de qualité et reconnue, et que le niveau de formation de plus en plus poussé (niveau IV minimum) constitue un prérequis à l'installation aidée. **Il suggère cependant de développer l'apprentissage agricole ainsi que la formation continue (accompagnement des transitions, management, évolution des salariés, etc.).** De même, l'enseignement de l'agroécologie doit être renforcé, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. A ce titre, le développement des parrainages pour l'installation montre une volonté de transmettre les savoir-faire.

Par ailleurs, les formations qualifiantes constituent de véritables leviers pour faire découvrir les métiers et accéder au salariat, ainsi qu'un tremplin à l'installation. **Il faut ainsi faciliter et améliorer les conditions de travail à travers la formation, l'innovation technique et organisationnelle ou encore l'accompagnement en stratégie de développement et en management.** Le CESER alerte cependant sur les lourdeurs des formalités pour accéder aux formations, avec le risque de réduire les inscriptions, et par conséquent, l'offre de formation elle-même.

Le CESER souligne également **certaines contradictions pouvant être déroutantes, par exemple entre la volonté exprimée par les consommateurs (« bien sûr j'achète local »), et leurs achats réels (« finalement je prends le moins cher »).** Cela converge vers l'un des principaux enseignements de son étude sur l'alimentation : le prix reste un facteur déterminant. Si les outils législatifs se sont fortement développés sur la période récente, avec les lois EGALIM (répartition de la valeur dans toute la filière), climat et résilience (contre l'artificialisation des terres),

¹⁸ A terme, une telle initiative permettrait de mettre en place un observatoire des territoires, allant de l'anticipation de la transmission au suivi post installation.

foncière (instaurant des contrôles sur les montages sociétaires et conditionnant les aides publiques à plus d'agroécologie), **ils ne sont pas systématiquement en phase avec les besoins de la filière** et peuvent être perçus comme un « mille-feuilles administratif » inefficace. Par ailleurs, le secteur reste dans l'attente d'une nouvelle loi foncière plus ambitieuse, notamment sur les capacités d'intervention sur les achats de terres¹⁹. A ce titre, le CESER déplore les critères d'allocation des aides de la Politique agricole commune (PAC) distribuées à l'hectare et non pas à l'actif (1^{er} pilier, MAEC, etc.), de même que leur complexité administrative et opérationnelle. **De plus, les inégalités entre les réglementations européennes et hors Europe conduisent à des pratiques de concurrence déloyale et des distorsions de concurrence.**

3. Principales problématiques et propositions

3.1. Un accompagnement efficace et lisible comme pierre angulaire de la stratégie régionale ?

La première problématique ressortie de la consultation est celle de l'accompagnement des porteurs de projet et des cédants dans la transmission de leur activité. **Si un appui technique doit être envisagé**, il convient de ne pas oublier l'importance de pouvoir mettre à disposition **un accompagnement psychologique**, pour ceux qui en ressentiraient le besoin. Il s'agit de faciliter une transition qui touche tant l'aspect professionnel que personnel.

Le CESER relève la richesse des réseaux d'accompagnement et des dispositifs existants **et s'interroge sur les moyens pouvant faciliter la lisibilité et la gouvernance de l'aide à l'installation-transmission**. Force est de constater que l'information existe, mais elle reste largement méconnue par le public, en particulier les NIMA. Une approche interactive reprenant les différents guichets et possibilités (aides à disposition, fermes à reprendre, etc.) pourrait être envisagée afin de capter un public parfois extérieur à la Bretagne. La problématique de la lisibilité concerne également le sujet du foncier.

3.2. L'offre doit converger vers une demande en évolution

Selon le CESER, **il faut que l'offre (les fermes à reprendre) puisse sinon converger, pour le moins s'adapter à la demande des porteurs de projet**. Travailler sur l'agroécologie et l'adaptation à de nouvelles productions permettrait d'ouvrir le champ des possibles en termes de transmissions. Cela rebondit ainsi sur la problématique plus large de la résilience économique et environnementale des entreprises agricoles. Au-delà du nécessaire accompagnement (sous toutes ses formes) des nouveaux arrivants, le CESER souligne l'importance de la mise en relation des cédants et des porteurs de projet, avant ou après publication de la vente d'une exploitation.

L'adaptation de l'offre passera, dans certains cas, par la réhabilitation non seulement des outils de production, mais également des bâtiments (notamment le désamiantage d'une partie d'entre eux) et des logements (dans le cas où ils seraient vétustes).

Concernant la dimension économique, **le CESER souligne la nécessité de sécuriser les revenus des entreprises et des salariés agricoles**. Mieux prendre en compte les coûts de production (loi EGALIM et fixation des prix dans le cadre d'une « *marche en avant* »²⁰) constituerait une réponse pertinente pour assurer un revenu à l'agriculteur dans son projet. Cela peut également passer par la sécurisation des débouchés, aussi bien sur des circuits courts

¹⁹ Le CESER réalise actuellement une étude sur les usages du sol à l'horizon 2050

²⁰ Cette méthode de fixation des prix consiste à prendre en compte les coûts de production auxquels l'agriculteur fait face. Cela doit, en principe, mener à équilibrer le prix payé aux producteurs en fonction de leurs charges.

que longs (les deux étant à concilier), la sensibilisation des consommateurs sur les produits locaux. Le CESER note l'importance, pour les porteurs de projet de circuits courts, de mener une étude de marché. La mise en place et la généralisation d'une aide spécifique pour sa réalisation serait intéressante. Un autre enjeu est de bien calibrer l'investissement et les besoins de fonds de roulement, tout en intégrant les impacts des aléas économiques et climatiques.

3.3. La connaissance des métiers de l'agriculture et la mobilité professionnelle : des solutions pour atteindre les 1000 installations aidées chaque année d'ici à 2028 ?

L'accompagnement des agriculteurs, mais également des porteurs de projet, constitue un sujet stratégique dans l'installation et/ou la reprise des entreprises agricoles. A ce titre, le CESER souligne **l'importance de mettre en cohérence et de donner les moyens nécessaires à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement** (Chambres d'agriculture, centres de formation, organisations professionnelles, etc.). En effet, la transmission d'une entreprise est un projet qui doit se construire et qui peut s'inscrire dans une temporalité parfois longue.

Le CESER insiste sur **l'importance de partager et diffuser la réalité des métiers de l'agriculture dans leur diversité**. Pour cela, l'outil communicationnel, que ce soit à destination des publics jeunes, des élus, des NIMA ou bien des agriculteurs-trices peut se révéler être un bon vecteur. Les parcours doivent être sécurisés par une découverte approfondie des métiers afin d'éviter toute idéalisation. Aussi, le CESER souligne l'importance des espaces tests, des fermes apprenantes, le développement de l'apprentissage et des stages dans les exploitations (pas seulement en exécutants, mais bien en apprenants).

Il existe une autre barrière forte avant même l'installation : la crainte d'une situation de blocage du fait des investissements importants nécessaires à la mise en place ou à la reprise d'une installation agricole, les agriculteurs pouvant avoir le sentiment d'être « bloqués à vie ». **Selon le CESER, l'enjeu est, d'une part, de faire évoluer les manières de penser le projet ; d'autre part de donner l'opportunité aux paysans de faire évoluer leur carrière et se reconverter.**

Pour finir, les NIMA constituent, selon le CESER, une réserve intéressante sur laquelle il faudra nécessairement compter pour atteindre l'objectif des 1000 installations aidées annuellement. S'il relève un manque de passerelles entre l'enseignement agricole et l'Education nationale²¹, il salue le niveau de formation prérequis à l'installation aidée et souligne que cela constitue un gage de réussite dans le taux de survie à 4 ans des fermes. Cela peut toutefois représenter une barrière à l'installation. Aussi, le CESER formule trois pistes de réflexion :

- encourager la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour fluidifier l'accès aux qualifications ;
- reculer le seuil des 40 ans pour l'obtention des aides à l'installation. Pour des projets viables et validés, cette limite peut s'avérer bloquante, notamment pour les reconversions tardives ;
- améliorer l'attractivité des métiers agricoles par une meilleure information des élèves dans les différentes filières et aux différents niveaux.

²¹ Cela est en partie expliqué par le fait que l'enseignement agricole soit sous tutelle directe du Ministère chargé de l'agriculture, et non de l'Education nationale.